

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 19.028

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le 28 février, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 22 février 2019

DATE D'AFFICHAGE

Le 22 février 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Dominique PARSIGNEAU, M. Didier QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU
Mme COUDIGNAC représentée par Mme CIRAUD-LANOUE
M. Jean-Michel DENIS représenté par Mme Annie CHABANEAU

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Nancy LEFÈBVRE, M. Pierre PAPEIX, Mme Marie-Claire SEURAT

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
M. QUENTIN ne prend pas part au vote : 1
Nombre de votants : 29

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : DÉCLASSEMENT DES PARCELLES CADASTRÉES CI N° 931 ET CI N° 933,
SITUÉES AVENUE LOUIS BOUCHET, LIEU-DIT BELMONT À ROYAN

RAPPORTEUR : Mme DAUZIDOU

VOTE : 5 abstentions
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

La Ville de Royan est propriétaire des parcelles cadastrées CI n° 930, n° 931, n° 932 et n° 933, situées avenue Louis Bouchet, lieu-dit Belmont à Royan, sur lesquelles est implanté le château d'eau de Belmont, et mises à la disposition du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime.

Ces parcelles sont issues des opérations de division et de bornage des parcelles cadastrées CI n° 74 et n° 642, réalisées par le cabinet de géomètres BRISSET VEYRIER MESURES.

Télédiffusion de France (TDF) a sollicité la commune pour acquérir les parcelles cadastrées CI n° 931, d'une contenance de 74 m² et CI n° 933, d'une contenance de 103 m², en vue d'y construire un nouveau pylône de 49 mètres de haut, destiné à recevoir les installations radioélectriques lui appartenant et actuellement installées sur le château d'eau.

Par des courriers des 25 juillet 2017 et 30 novembre 2018, le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime a émis un avis favorable au projet de TDF et a confirmé la compatibilité de celui-ci avec les installations du service d'eau potable.

Considérant que les parcelles cadastrées CI n° 931 et n° 933 font partie du domaine public, lequel est inaliénable et imprescriptible, il convient, préalablement à cette cession, de procéder à leur désaffectation et à leur déclassement du domaine public.

Suite à la décision de désaffectation de ces parcelles, par délibération de ce jour, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver leur déclassement du domaine public.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2241-1 et suivants,
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L.2141-1 et suivants,
- Vu les courriers du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime des 25 juillet 2017 et 30 novembre 2018,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de constater et d'approuver le déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrées CI n° 931, d'une contenance de 74 m² et CI n° 933, d'une contenance de 103 m², situées avenue Louis Bouchet, lieu-dit Belmont à Royan,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles pour y procéder.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 01 mars 2019

Pour le Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH

Département de Charente Maritime
Commune de ROYAN
Avenue Louis Bouchet
Section CI - parcelles numéros 74 et 642
Propriété de la commune de Royan

PLAN DE DIVISION

ECHELLE : 1/500

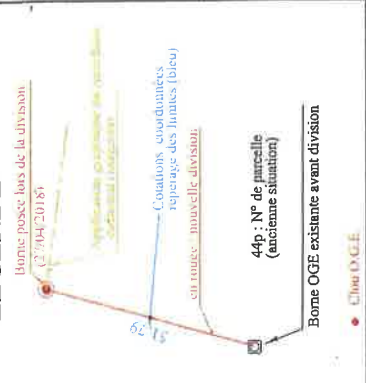
Noms et signatures :

M. QUENTIN Didier

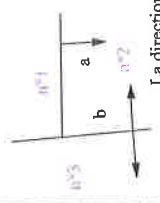
Commune de ROYAN
Maire
Conseil Départemental de la Charente Maritime
(arrêté d'alignement)

André Veysseyre
Ribault : 06 21 20 19 20

LEGENDE



Noter l'application graphique du parcelaire cadastral ne présente pas la position précise et définitive des limites foncières, ces dernières ne pourront être définies que par bornage.



La direction de la flèche indique l'apparence de la clôture:
a, propriété de n°2 (privatif)
b, propriété de n°2 & n°3 (mitoyen)

MAT	X	Y
154	1388442.76	5166349.75
169	1388467.22	5166392.03
230	1388418.25	5166308.38
242	1388397.99	5166338.51
R.10	1388444.55	5166372.39
R.11	1388451.82	5166362.20
R.104	1388459.94	5166343.63
R.105	1388466.58	5166347.22
R.106	1388466.43	5166348.95
R.111	1388447.71	5166374.77

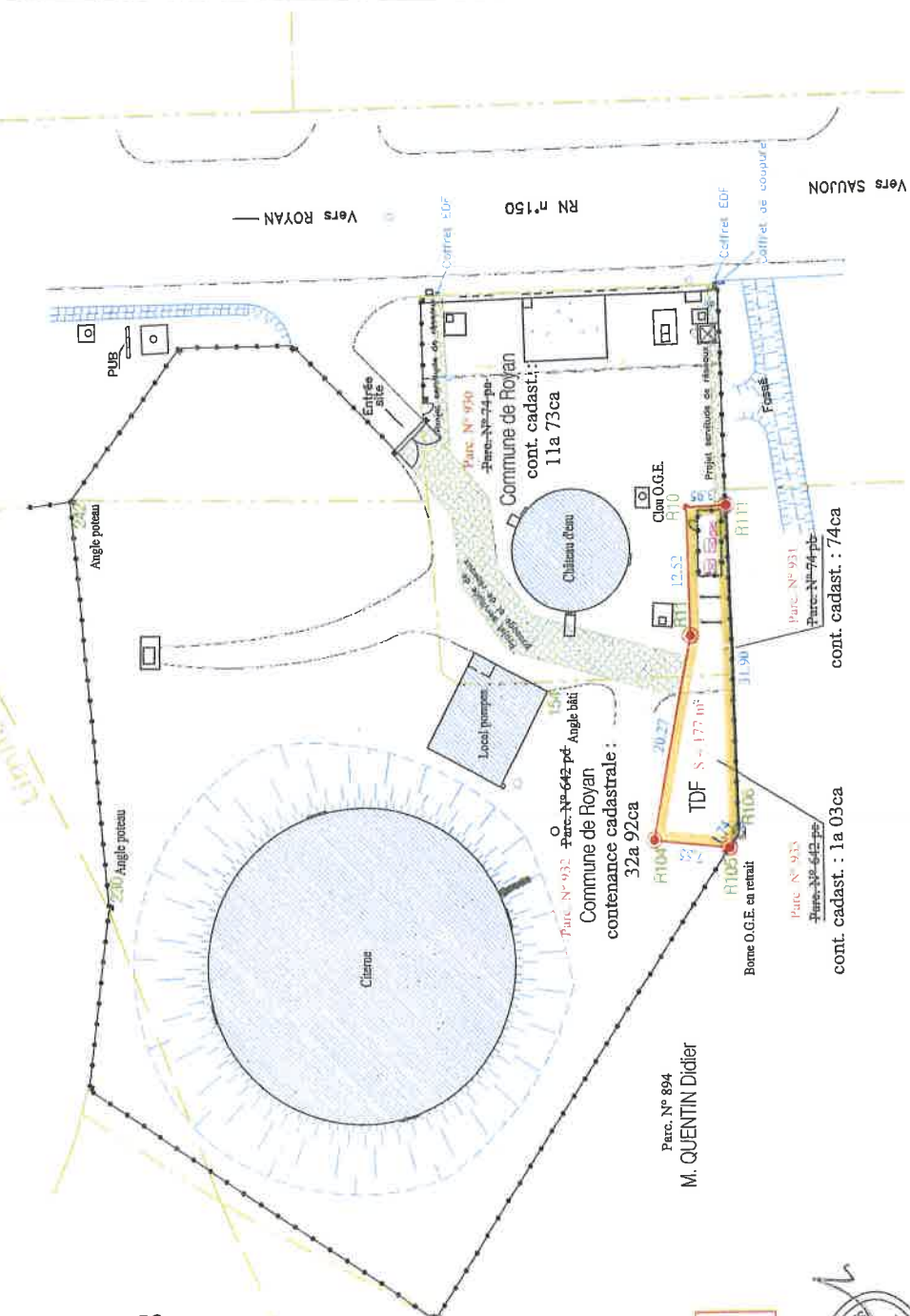
Section CI

Cette orthèse conforme à l'original couronné (sauf les archives du Géomètre-Expert soussigné).



DMPC n° 4476 H

Plan ref : TDF18-03-17-DIV-A.DWG
Système de coordonnées Lambert CC46



établi le 27 Avril 2018 par :
BRISSET VEYRIER MESURES
SELARL DE GEOMETRES-EXPERTS



24, rue du 19 mars 1962 - 87350 PANAZOL
E_mail : contact@bv-mesures.fr
Tel.: 05.55.77.57.79 Fax.: 05.55.77.61.45

Projets d'assiettes de servitudes de passage et de réseaux sur la propriété de la commune de Royan, parcelles N° 74 pa et 642 pd, fonds servant au profit de la propriété de TDF, parcelles N° 74 pb et 642 pc, fonds dominant.



**SYNDICAT
DES EAUX**
CHARENTE-MARITIME

Service Etudes et Travaux

☎ 05.46.92.72.77.

N/Réf. : MM

Saintes, le 25 juillet 2017

Le Directeur Général

à

Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

80 avenue de Pontailac – CS 802108

17205 ROYAN CEDEX

Aliénation d'une partie des parcelles AS181, C642 et CI74 – Bois de Belmont

Monsieur le Maire,

Je fais suite à votre courrier relatif à l'affaire en objet dans lequel vous me demandez de vous confirmer mon accord concernant l'aliénation d'une partie des parcelles d'assises des ouvrages de Belmont.

Les investigations réalisées au droit des installations projetées par Télédiffusion de France, sous le contrôle de l'exploitant Véolia, ont permis de confirmer la compatibilité de ce projet avec les installations du service d'eau potable.

Aussi, j'émet un avis favorable à l'aliénation d'une partie des parcelles référencées C642 et CI74 en vue de la réalisation du projet de TDF qui permettra de délester la coupole du château d'eau des équipements de télécommunication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués et dévoués.

Le Directeur Général,


Denis MINOT

Copie :

- M. TEYSSEYRE - Véolia

SYNDICAT DES EAUX DE LA CHARENTE-MARITIME

131 Cours Genêt – CS 50517 – 17119 SAINTES CEDEX

Internet : www.sde17.fr – e mail : secretariat@sde17.fr – Tél : 05 46 92 72.72 – Fax : 05 46 92 39 04

SIRET : 251 701 819 00012 - Numéro de TVA Intracommunautaire : FR45251701819

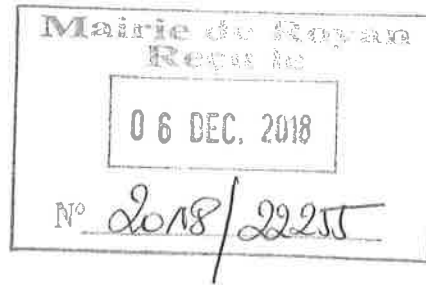


**SYNDICAT
DES EAUX**

CHARENTE-MARITIME

Saintes, le 30 novembre 2018

N/Réf. : BC/CL



Monsieur le Maire
Mairie de ROYAN

80 avenue de Pontailac
CS 80218
17205 ROYAN CEDEX

Vos références : Sylvie DUGUET

Objet : Acquisition de parcelles par Télédiffusion de France (TDF) appartenant à la ville de Royan

Monsieur le Maire,

Pour faire suite à votre courrier du 7 novembre dernier, je vous confirme mon accord concernant la cession des parcelles cadastrées CI n°931 et 933 situées avenue Louis Bouchet, au lieu-dit Belmont à Royan, à Télédiffusion de France (TDF).

Par ailleurs, la ville de Royan étant propriétaire de ces deux parcelles, il vous appartient de rédiger la convention de servitude de passage avec TDF.

Mes services sont à votre disposition pour vous apporter leur aide dans la rédaction.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur Général


Denis MINOT

SYNDICAT DES EAUX DE LA CHARENTE-MARITIME

Z.I L'Ormeau de Pied - 131 Cours Genêt - BP 517 - 17119 SAINTES CEDEX

Internet : www.sde17.fr - e mail : secretariat@sde17.fr - Tél : 05 46 92 72 72 - Fax : 05 46 92 39 04

SIRET : 251 701 819 00012 - Numéro de TVA Intracommunautaire : FR45251701819